

CYCLE D'ATELIERS

LE CODE CIVIL DU QUÉBEC EN (INTER)ACTION

Dans ses fonctions de droit commun, le *Code civil du Québec* est en constante interaction avec les autres sources du droit québécois et canadien. Il les complète et nourrit leur interprétation mais s'en laisse aussi imprégner. Vingt-cinq ans après son entrée en vigueur, les rapports du Code avec les autres composantes de l'ordre juridique apparaissent comme un moteur important de son évolution. En plaçant au cœur de la réflexion la relation du Code avec une ou plusieurs autres sources normatives, les ateliers jetteront un éclairage critique sur le rôle du Code dans l'ordre juridique, ses modes d'action et ses facteurs d'évolution.



OBJECTIF

Mettre en évidence le dynamisme du *Code civil du Québec* et de la recherche en droit civil au Canada.

Faire connaître les travaux des chercheur[se]s de la relève en droit civil et leur donner l'occasion de tisser des liens avec des chercheur[se]s plus établi[e]s.



FORMULE

Une formule souple et conviviale est privilégiée afin de favoriser les échanges entre les conférencier[ère]s et avec l'auditoire. Chaque atelier débute par de très brefs exposés au cours desquels les participant[e]s annoncent les idées clés dont ils ou elles souhaitent discuter. Dans une formule table ronde, un(e) modérateur[trice] anime ensuite une discussion autour de ces questions.



PREMIER ATELIER : 19 MARS 2019 À OTTAWA

Thème : Les interactions du Code civil avec la Charte québécoise en matière de diffamation

Participant(e)s :

François Hénault, doctorant, Faculté de droit de l'Université Laval

Adrian Popovici, professeur émérite, Faculté de droit de l'Université de Montréal

Mélanie Samson, professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université Laval

Modératrice : Mariève Lacroix

Lieu et heure : Section de droit civil de l'Université d'Ottawa, salle FTX 202, de 16h à 17h30



COMITÉ ORGANISATEUR

Mariève Lacroix, professeure, Section de droit civil de la Faculté de droit d'Ottawa et

Mélanie Samson, professeure, Faculté de droit de l'Université Laval

En collaboration avec le groupe québécois de l'Association Henri Capitant, la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil et le Groupe de réflexion en droit privé